

Envoi du dossier

Hôtel du Département
10, rue des Saints Pères
77010 Melun cedex

Contact téléphonique ou courriel

Direction de l'eau et de l'environnement
Sous direction de l'eau
Équipe départementale d'assistance technique à l'entretien des rivières - EDATER
Tél 01 64 14 76 43
Fax 01 64 14 76 65
Courriel : sde@cg77.fr

**Composition du dossier
de demande de subvention pour travaux
d'entretien des cours d'eau**

- . Entretien
- . Plantations
- . Petits travaux de déclouonnement

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le dossier doit être porté par un maître d'ouvrage public

- Commune ;
- Syndicat ;
- Communauté de communes ou d'agglomération.

Demande de subvention en 2 étapes

1. Pour les études préalables

- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Maîtrise d'œuvre - partie conception (AVP/PRO/ACT) ;
- Dossier "loi sur l'eau" ;
- Dossier de D.I.G. en cas d'intervention en domaine privé ;
- Dépenses de reprographie et d'avis d'insertion.

2. Pour les travaux

- Maîtrise d'œuvre partie exécution (VISA, DET, AOR) ;
- Travaux.

Le Département se réserve le droit

- De ne faire qu'une seule inscription regroupant les deux parties de l'opération ;
- D'autoriser, par dérogation et au cas par cas, le maître d'ouvrage à réaliser des travaux dans l'urgence avant l'attribution de la subvention. Cette dérogation ne constitue pas un engagement sur son attribution mais permet le maintien des droits ;
- De refuser les demandes systématiques de dérogation.

Obligations envers les services du Conseil général

- Invitation aux réunions de chantier ;
- Transmission du compte-rendu de chantier.

LE DOSSIER

A. Pièces administratives pour la demande de subvention au Conseil général

1. Demande signée du représentant du maître d'ouvrage indiquant

- L'objet du projet ;
- Son coût prévisionnel global ;
- La date prévisionnelle du début des travaux ;
- La demande de subvention ;
- Si nécessaire, une demande de dérogation pour les études ou travaux imprévus.

2. Délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet

- Adoption des travaux envisagés et leurs montants ;
- Sollicitation des aides du Département sous forme de subvention ;
- Désignation et montant des prestations du maître d'œuvre et/ou de l'assistant maître d'ouvrage.

3. Note administrative complémentaire

- Plan prévisionnel de financement de l'opération ;
 - . Indiquer la répartition entre les différents partenaires ;
- Calendrier prévisionnel de l'opération : mission du maître d'œuvre et travaux ;
- Avant le lancement des travaux
 - . État d'avancement des procédures légales pour toutes interventions en domaine privé et dans le cadre de dossier soumis à déclaration ou autorisation ;
 - . Fourniture, en cas d'obtention, des arrêtés préfectoraux.

B. Pièces techniques pour la demande de subvention au Conseil général

1. Présentation des opérations de travaux

- Présentation de la collectivité
 - . Communes concernées
 - . Compétence dans le domaine concerné
 - . Référence à un programme pluriannuel d'entretien
- Justification du projet
 - . À travers la nature des problèmes à résoudre et son positionnement dans le programme pluriannuel d'entretien
 - . Localisation des travaux
 - . Les actions en dehors de la tranche annuelle d'entretien

2. Note technique

- Justification précise des travaux
 - . Les problèmes rencontrés
 - . La nature des travaux envisagés
 - . Les améliorations attendues
 - . Un reportage photographique de la situation actuelle
- Moyens mis en œuvre
 - . Humains
 - . Matériels
- Les contraintes de réalisation des travaux
 - . Précision sur la période particulière d'intervention
 - . Justification de demande éventuelle de dérogation

3. Pièces complémentaires

- Les plans
 - . Plan de situation au 1/25 000 avec localisation des travaux de l'année ;
 - . Plan d'exécution au 1/10 000 avec description détaillée des travaux + légende explicite
- Le devis estimatif détaillé des travaux en incluant tous les frais connexes
 - . Des frais de publicité ;
 - . Des travaux ;
 - . De maîtrise d'œuvre.
- Le détail technique des travaux
 - . CCTP ayant servi à la consultation des entreprises.